Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1211

Le 11 novembre 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Objet: **Réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques) Genève, 5 mars 2027**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 7 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 5 mars 2027, après les réunions des Groupes de travail 7A, 7B, 7C et 7D (voir la Lettre circulaire 7/LCCE/91).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève (voir ci-dessous).

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture (heure de Genève)
Commission d'études 7	Vendredi 5 mars 2027	Dimanche 21 février 2027 à 16 h 00 (UTC)	Vendredi 5 mars 2027 à 9 h 30

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 7 se trouve à l'adresse suivante:

http://www.itu.int/md/R23-SG07-C-0001/en

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 7A, 7B, 7C et 7D organisées avant la réunion de la commission d'études, seront soumis à ladite commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-9, l'Annexe 2 de la présente circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises à la suite des travaux de la Commission d'études 7 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-9.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les Révisions des contributions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion (voir le tableau ci-dessus). Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

rsg7@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 7. Les adresses peuvent être consultées à l'adresse suivante:

http://itu.int/go/ITU-R/SG7/cvc

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse https://www.itu.int/md/R23-SG07-C/en, dans un délai de trois jours ouvrables.

5 Interprétation

En raison des contraintes financières et de la disponibilité des interprètes, les **États Membres sont priés de confirmer, au plus tard le 11 décembre 2026**, si un service d'interprétation est nécessaire en arabe ou en espagnol. La nécessité d'un service d'interprétation en chinois, en français et en russe a déjà été confirmée pour cette réunion.

6 Inscription à la manifestation/demande de visa/hébergement

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation par les coordonnateurs désignés.** À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. En outre, il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer aux réunions en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx.

7 Participation à distance et diffusion sur le web

L'accès aux séances des réunions est réservé aux seuls participants inscrits aux manifestations. Les délégués qui souhaitent participer aux réunions à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx

Il sera possible de se connecter aux séances des réunions virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un compte TIES de l'UIT est nécessaire.

Les **lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance** sont disponibles ici.

Pour toute question complémentaire relative à la présente circulaire administrative, veuillez contacter M. Vadim Nozdrin, Conseiller de la Commission d'études 7, à l'adresse vadim.nozdrin@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications

(Genève, 5 mars 2027)

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Désignation du Rapporteur

4 Compte rendu de la réunion précédente (Document 7/80)

5 Rapports d'activité des présidents des groupes de travail

6 Examen des documents de travail

7 Adoption de projets de Recommandation et de Question, nouvelle ou révisée, et décision concernant la procédure d'approbation

8 Examen et adoption de Rapports nouveaux ou révisés

9 État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

10 Liaison avec d'autres commissions d'études et organisations internationales

11 Calendrier des réunions

12 Divers

Markus Dreis
Président de la Commission d'études 7

Annexe 2

Sujets devant être traités lors des réunions des Groupes de travail 7A, 7B, 7C et 7D qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 7 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 7A

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6 – Émissions de fréquences étalon et de signaux horaires (voir l'Annexe 1 du Document 7A/67)

Groupe de travail 7B

Aucun.

Groupe de travail 7C

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R RS.[RXSW_PROTECT_CRITERIA] – Critères de protection des capteurs de météorologie spatiale en mode réception seulement dans le service des auxiliaires de la météorologie (météorologie spatiale) (voir l'Annexe 7 du Document 7C/434)

Groupe de travail 7D

Avant-projet de nouvelle Recommandation [SZM_THRESHOLDS] – Critères de protection applicables à la radioastronomie dans la zone tranquille de la Lune (voir l'Annexe 6 du Document 7D/329)
